



**EN SAVOIR PLUS :**

**INRS**

» Prévention et prise en charge de la tuberculose en France (document médico-technique TC 96).

## LA TUBERCULOSE ET LE TRAVAIL

### « La tuberculose, toujours d'actualité »

#### HISTORIQUE

La tuberculose, liée à un microbe, le bacille de Koch, reste la première cause de mortalité dans le monde avec 3 millions de décès par an. Dans nos pays la tuberculose concerne surtout certaines populations à risque (séjour récent dans un pays où la tuberculose est fréquente, soignants, personnes en précarité, foyers d'hébergement). Le facteur de risque professionnel principal semble être la fréquence élevée des contacts avec des patients tuberculeux.

#### SIGNES D'ALERTE

Vous travaillez dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers sociaux, les prisons... :

- Vous tousssez, vous crachez, de manière persistante. • Vous avez maigri.
- Vous êtes fatigué. • Vous transpirez la nuit. • Vous avez une petite fièvre continue.

#### SIGNES CLINIQUES

- La personne atteinte peut ne présenter aucun symptôme en dehors d'une intradermoréaction (IDR) positive.
- La personne a alors été contaminée par le bacille qui reste latent : c'est une primo-infection.
- Si la personne présente des symptômes de **tuberculose pulmonaire** :
  - l'analyse des crachats retrouve le bacille de Koch
  - la radiographie des poumons montre des lésions.
- La personne est contagieuse en toussant, crachant, éternuant, parlant. Elle peut contaminer son environnement proche (famille ou collègue proche).

Dans certains cas, la tuberculose est une maladie non pulmonaire (osseuse, méningée...) : elle n'est pas contagieuse.

### CONDUITES À TENIR

#### POPULATIONS À RISQUE AU TRAVAIL

1. **Personnels de soins** en contacts répétés avec des patients tuberculeux contagieux et tout particulièrement ceux à risque de tuberculose multirésistante.
2. **Personnels de laboratoire** travaillant sur des cultures de mycobactéries.
3. **Personnels des établissements pénitentiaires** en contacts fréquents avec les détenus.
4. Personnels en contacts fréquents avec des populations où l'incidence de la tuberculose est élevée : **services prenant en charge des demandeurs d'asile, des migrants.**
5. Personnels en contact **avec les enfants en bas âge.**
6. **Étudiants** des filières sanitaires et sociales.
7. **Employés de services funéraires**, et particulièrement pratiquant des actes de **thanatopraxie.**

#### PAR L'EMPLOYEUR

##### En milieu de soins :

- ➔ Isolez le malade dans une chambre d'isolement, signalée et fermée.
- ➔ Limitez les déplacements du malade hors de sa chambre.
- ➔ Veillez à ce que les locaux où sont admis les malades soient régulièrement aérés.

- ➔ Mettez des masques chirurgicaux à disposition des malades et veillez à ce qu'ils soient portés.
- ➔ Répondez aux obligations réglementaires (Code de la santé publique) en matière de vaccination obligatoire du personnel :
  - intradermoréaction obligatoire à l'embauche dans la profession
  - vaccination par le BCG au cas par cas, après évaluation des risques par le médecin du travail.
- ➔ Si une tuberculose a été diagnostiquée dans votre établissement :
  - Facilitez l'enquête concernant les personnels en contact avec ce cas de tuberculose (dit «cas contact»).
  - Permettez à ces personnes de réaliser les examens complémentaires requis durant les heures de travail : intradermoréaction, radiographie des poumons, etc.

#### TOUS CONCERNÉS

- ➔ Réalisez les examens complémentaires demandés (IDR ou BCG).
- ➔ Portez un appareil respiratoire de protection type FFP2 lors des contacts avec les malades tuberculeux. Retirez le masque à l'extérieur de la chambre.
- ➔ Veillez à suivre votre traitement préventif s'il vous a été prescrit par votre médecin.